



Perte carte de séjour

Par Djl

Bonjour,

J'ai perdu ma carte de séjour algérienne, j'ai donc fait une déclaration de perte auprès du commissariat de ma commune. On m'a remis un récépissé de déclaration de perte. En attendant l'établissement d'une nouvelle carte de séjour m'est il possible de quitté le territoire français avec ce récépissé ou pas ? Sachant que j'ai une photocopie recto-verso de ma carte de séjour égarée. Est ce qu'il y a des précautions à prendre ?

Merci de vos réponses